

COMMUNE DE COLOMIEU

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du jeudi 5 janvier 2017

À 20h

L'an deux mil dix-sept le cinq du mois de janvier, le Maire a réuni le conseil municipal sous la présidence de Régis IMBERT, Maire.

Étaient présents : Ingrid BORGEY-JACOB, Marie-Françoise BREUX, Gérard CUEILLE, Josiane HEGOBURU, Régis IMBERT, Serge LABBE, Claude LAGOUTTE, Catherine MOIRAND, Romain PILLARD, Colette VALLIN

Excusée : Géraldine GUILLIN

Secrétaire de séance : Régis IMBERT

Lecture du Compte rendu de la séance précédente du 9 décembre 2016 par Ingrid BORGEY

Observations sur ce compte-rendu :

- Sur la commission « sociale-bibliothèque » qui intègre des membres extérieurs au conseil, ces personnes sont : Mme Denise GRAVELET, Mr Christel NAUDIN, Mme Jacqueline RAVAL, Mme Isabelle ROZIER
- Sur le paragraphe traitant de l'entretien de la salle d'activités, l'énoncé « *La question du ménage après l'utilisation de la salle revient régulièrement* » est inexact : le bon énoncé est « ***La question du ménage avant l'utilisation de la salle revient régulièrement*** », la problématique qui a été rencontrée lors de la prise des locaux par l'Amicale Boules est que les locaux étaient sales et que l'association a dû procéder à leur nettoyage avant de pouvoir faire son installation.

Monsieur le Maire demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour du présent conseil une délibération pour acceptation d'un don à la commune de 150€ par chèque de l'Amicale Boules : les conseillers donnent leur accord à l'unanimité pour ce rajout.

Délibération pour don de l'Amicale Boules

L'association fait don à la commune de 150€ par chèque bancaire: les conseillers à l'unanimité remercient très chaleureusement l'Amicale Boules et acceptent son don.

Délibération quant à la démarche d'acquisition foncière par la commune de COLOMIEU de terrains proches du Lac d'Arboreiaz appartenant à la succession de Mr René JACOB

M. le Maire retrace aux conseillers l'historique et la problématique de ces propriétés.

Mr René JACOB, qui par ailleurs était un participant très assidu aux parties de cartes du mercredi au Foyer de Colomieu, était propriétaire de plusieurs parcelles à proximité du lac. Mr JACOB avait édifié 2 constructions sans que soient délivrées et validées les autorisations de construire; il avait aussi fait creuser pour créer un plan d'eau, ce qui, rappelle Claude LAGOUTTE, avait perturbé l'équilibre écologique et halieutique du lac.

Les démarches de la commune vis-à-vis de ces aménagements illégaux n'ont pas pu aboutir. A l'issue d'une procédure initiée en 2000 par Jean-Pierre Codex Maire et poursuivie en 2001 et 2002 par Françoise Perrier Maire, Mr le Procureur de la République, en date du 29 octobre 2002, a relevé que l'infraction de défaut de déclaration de travaux était prescrite.

Et donc en l'état actuel, la commune ne peut pas faire démolir ces constructions et ces aménagements illégaux.

Mr Le Maire poursuit le déroulement des évènements : dans le cadre de la succession, des héritiers ont pris contact avec la commune le 8 novembre 2016 afin d'échanger sur le sujet, hésitant entre la conservation de ces biens par eux-mêmes et leur mise en vente ; à la fin décembre Mr le Maire qui a été informé de la mise en vente des propriétés a repris contact avec les héritiers qui ont déclaré avoir un acquéreur potentiel pour la somme de 20.000€ : Mr le Maire a alors demandé aux héritiers de suspendre leur démarche de mise en vente afin d'examiner avec le conseil une éventuelle acquisition par la commune de Colomieu.

Mr Le Maire présente aux conseillers tout l'intérêt de l'acquisition par la commune de la propriété JACOB afin :

- à la fois de ne pas repartir dans une problématique conflictuelle avec un nouveau propriétaire
- de pouvoir agrandir la propriété communale existant au bord du lac
- de pouvoir réhabiliter le site.

Mr le Maire évoque aussi les contacts qu' il a pris avec le Conservatoire des Espaces Naturels RHONE-ALPES : cet organisme, qui a aidé à l' entretien du Marais de Sens sur la commune est en capacité d'assister la commune pour la réhabilitation du site.

Enfin Mr le Maire demande aux conseillers leur accord afin qu'il poursuive, avec la participation des adjoints, la démarche d'acquisition avec les héritiers des terrains appartenant à la succession JACOB : les conseillers donnent leur accord à l'unanimité.

Réflexion du conseil quant à la localisation du futur « Point d'Apport Volontaire » des ordures ménagères

Ce point de l' ordre du jour avait été précédé de la diffusion par Régis IMBERT aux conseillers de deux documents émanant du site internet du SIVOM du Bas Bugey (aujourd'hui dissout et intégré dans la CC BUGEY-SUD) :

- un document intitulé « la collecte des ordures ménagères évolue »
- un recueil de textes et photos concernant les « points d'apport volontaire » (drôle de nom pour un système imposé) et le compostage collectif

La problématique P.A.V. « point d' apport volontaire » va impacter la commune de Colomieu au cours de cette année 2017 puisque sera supprimé le ramassage des ordures ménagères aux points de collecte actuels et que chaque foyer aura à porter ses ordures ménagères, au moment de son choix, à un point de collecte unique (un seul pour notre commune) où seront rassemblés 4 conteneurs cylindriques semi-enterrés : un pour les ordures, et 3 pour remplacer les 3 unités actuelles de tri sélectif (emballages, papiers-journaux, verre). La mise en place de ce système PAV est imposée, sans que le conseil ait possibilité de débattre, la compétence Ordures Ménagères appartenant à la CC BUGEY SUD.

Le débat s'engage alors entre les conseillers et sera dense et prolongé : la problématique principale est celle de la localisation de ce point d' apport volontaire. La population de Colomieu aura-t-elle son mot à dire quant à la position de l' emplacement ? Plusieurs possibilités de localisation sont évoquées : emplacement actuel des bennes de tri, place des jeux de boules, entrée du village côté Belley. Ingrid BORGEY émet le vœu d'une centralité de ce PAV afin de minimiser les distances à parcourir. Gérard CUEILLE évoque la difficulté de négociation à attendre de la CC BUGEY SUD quant au choix de l'emplacement. A l'issue du débat décision est prise par le conseil de consulter la population de Colomieu sur le sujet sous une forme ouverte afin que chacun puisse s'exprimer. Marie-Françoise BREUX prépare le document de consultation des habitants de Colomieu.

Une action sera menée auprès des responsables de la CC BUGEY SUD afin que soient reprises les actions d'information et de sensibilisation auprès de la population quant au tri sélectif et à la gestion citoyenne des déchets pour en minimiser le volume : MF BREUX déplore les carences de la période présente et retrace les pratiques antérieures au temps de la CC TERRE d'Eaux beaucoup plus efficaces.

A été évoqué le besoin d' un service de proximité sans qu'une solution viable ait pu être dégagée.

Réflexion du conseil pour la mise en place du composteur collectif communal

Le composteur communal collectif aura pour but de permettre aux habitants (ne disposant pas de jardin ou d' un terrain suffisamment grand pour permettre la mise en place d' un composteur) d' apporter leurs déchets (épluchures et autres déchets végétaux) plutôt que de les mettre à la poubelle. Ce matériel en réserve depuis longtemps n'avait pas été mis en place car Colomieu ne faisait pas partie du SIVOM du Bas Bugey, le composteur va pouvoir être installé du fait des modifications dans la structure de la CC BUGEY-SUD.

Son emplacement et son alimentation feront l'objet de débats et d'échanges avec les futurs utilisateurs.

A été soulevée et écartée la question d' acquisition de poules par la commune, le projet ne semblant pas réalisable.

Réponse à donner quant au courriel émis par Mme Maryse PERRIER-BORGEY sur le reprofilage de la Rue de la Mairie pour création de place « HP »

Mme PERRIER-BORGEY a interpellé la commune sous forme de 2 courriels émis les 17 et 18 décembre 2016 au sujet du reprofilage de la Rue de la Mairie, reprofilage qui a été réalisé pour création d'une place de stationnement « handicapé », dans le cadre de la mise aux normes de la mairie.

Régis IMBERT indique que le maintien de la mairie dans ses locaux était apparu pour le conseil et son maire Gérard Julliard comme étant le plus judicieux, puis trace l'historique et les péripéties du traitement de ce dossier « place handicapé »:

- lors d'une réunion en date du jeudi 11 décembre 2014 à Ambronay organisée par la DDT de l' Ain au sujet des agendas d' Accessibilité Programmée (Ad'AP), Mr Cyril GOUTTE responsable du service accessibilité de la DDT01 a évoqué la possibilité d' obtenir des dérogations pour des Etablissements recevant du Public situés sur des rues en pente, jusqu'à 7% (pour faire simple un cheminement conforme doit avoir une pente continue inférieure à 4% , ou 5% avec paliers de repos tous les 10m)
- de ce fait le conseil de Colomieu a pu envisager d' utiliser la place de stationnement HP de la salle d' activités, Régis IMBERT a établi un dossier de demande de dérogation avec tracé du cheminement, calcul des pentes, vues photographiques (pente moyenne 5,7%) et envoyé le tout à Mr GOUTTE/DDT01 le 2 mars 2015
- une longue période s'en est suivie, sans que la DDT01 daigne répondre malgré de multiples relances de notre mairie
- le 2 juillet 2015, Régis IMBERT a rencontré Mme Béatrice NEEL cheffe du service Habitat-Construction à la DDT01 et l'a alertée quant à la non-réponse de ses services
- le 17 juillet 2015, la DDT01 a répondu en la personne de Mr Daniel BERAUD : refus de dérogation et proposition de création de la place HP sur la rue à l'emplacement où elle a été réalisée, avec création du palier réglementaire
- après cette date l'étude de réhabilitation de la mairie a pu être finalisée et la gestion du dossier a été confiée à la CCBUGHEY SUD qui a la compétence voirie
- les travaux de reconfiguration de voirie ont été terminés sous la maîtrise d'ouvrage et la direction de la CC BUGHEY SUD le 3 octobre 2016
- restent à réaliser : les marquages au sol et la signalétique différés du fait des travaux en cours à la mairie, ainsi que les ouvrages d'accompagnement (mains courantes principalement)

En conclusion, la réalisation de la place « handicapé » s'est imposée par son caractère obligatoire, les travaux qui ont été réalisés par des « hommes de l' Art » ne sont pas totalement terminés.

Ingrid BORGEEY-JACOB regrette que la situation créée rende, au vu du pourcentage élevé de la pente Rue de la Mairie, plus difficile la circulation pour les piétons et les poussettes.

Point sur élaboration du bulletin municipal 2016-2017

Ingrid BORGEEY-JACOB a préparé la maquette du bulletin, et fait le point des rédactions à compléter, elle prend une photo de groupe qui sera insérée dans le bulletin

Préparation des vœux du maire et du conseil

Les vœux du maire et du conseil auront lieu le samedi 21 janvier soit à 11H, soit à 18H, l'horaire sera arrêté en fonction des disponibilités de la chorale LA COLOMINE qui pourrait animer musicalement cette cérémonie.

Visite par les conseillers des propriétés communales

Elle se déroulera le samedi 4 février 2017, rendez-vous à 8H30 en mairie.

Ingrid BORGEEY-JACOB a proposé au conseil que la visite soit ouverte à d'autres personnes volontaires. Après débat et échange cette hypothèse n' a pas été retenue.

Questions diverses

Panneaux STOP sur Route de BONDAR, carrefour avec Route du Vernay : Claude LAGOUTTE constate que très peu de personnes respectent la signalétique et que cela est potentiellement dangereux pour les enfants descendant à 2 roues la Route du Vernay et se sachant prioritaires. Monsieur le Maire fera une demande auprès de la gendarmerie afin que soient réalisés des contrôles inopinés.

Travaux de plomberie au logement « mairie » : le WC et la robinetterie de la baignoire sont vétustes, le devis de l'entreprise BARBIER s'élève à 577€ : les conseillers donnent leur accord pour ces travaux.

Repas des Voisins : MF BREUX propose que cette animation, un temps assurée par l' Amicale Boules mais qui n'a pas eu lieu l'an passé, soit relancée (éventuellement par le Lien Colomiard)

Création artistique « street art » : Gérald CUEILLE propose que soit organisé aux beaux jours de cette année, sur la place des boules, un évènement permettant sur une journée à des créateurs de s'exprimer sur des supports éphémères / la réflexion sur cet évènement sera poursuivie.

Régis IMBERT clôt la séance à 22H45.

Gérald CUEILLE offre le verre de l' amitié à l'occasion de son anniversaire

Pour copie conforme

Le Maire,

R. IMBERT